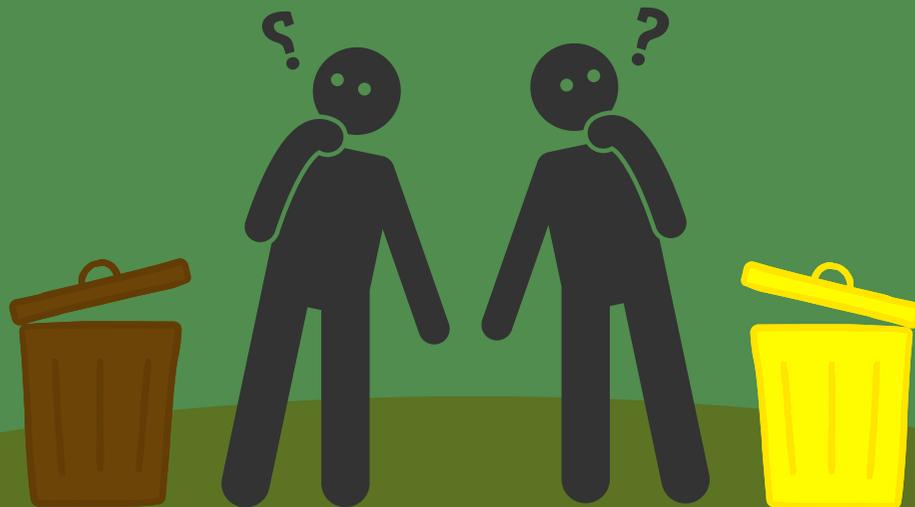




GUIDE DU TRI 2025



SOMMAIRE

1. EXTENTION DES CONSIGNES DE TRI	3
2. RECYCL'ORIENT	4
3. LA DÉCHÈTERIE	6
4. CALENDRIER DE LA COLLECTE	8
5. BENNE À VERRE & BENNE À PAPIER	10
6. LE COMPOSTAGE	11
7. CONSEILS POUR DIMINUER SES DÉCHETS	12
8. MÉMO TRI.....	13
9. LA GESTION DES DÉCHETS: QUI FAIT QUOI?	15

EXTENSION DES CONSIGNES DU TRI

L'extension des consignes de tri pour les déchets a simplifié le geste de tri du citoyen en lui permettant de jeter l'intégralité des déchets d'emballages dans leur poubelle jaune. Jusque-là, seuls les flacons et bouteilles étaient à trier, désormais, on peut y ajouter tous les films, pots, barquettes, tubes, sachets...L'espoir étant qu'en simplifiant ce geste, les performances de tri et de collecte s'amélioreraient, mais aussi que l'augmentation de ce flux facilite les solutions industrielles de recyclage.

À METTRE AU TRI



Bouteilles
& flacons



Emballages
en carton



Pots &
boîtes



Barquettes



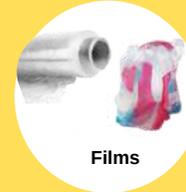
Emballages
métalliques



Briques
alimentaires



Sacs &
sachets



Films

LES CARTONS DOIVENT ÊTRE **OBLIGATOIREMENT PLACÉS** DANS LES SACS DE TRI, SINON **ILS NE SERONT PAS RAMASSÉS** ! SI LES CARTONS SONT TROP GROS POUR LES SACS, VEUILLEZ LES JETER **À LA DÉCHÈTERIE**.

RECYCL'ORIENT

RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER



La Recycl'Orient est une structure portée par le SIEDMTO de Vendevre en partenariat avec la Communauté de Communes du Barséquanais et la Communauté de Communes de la Région Bar-sur-Aube qui gère la récupération, la valorisation et la revente de biens. Avec Recycl'orient, vous pouvez offrir une seconde vie à cette abondance de meubles, d'objets, de vêtements... Les objets sont récupérés, puis triés, pesés, classés et ensuite sont mis en rayon pour un ré-emploi. Si besoin une benne est mis à disposition à la déchetterie de la Communauté de Commune de la Région Bar-sur-Aube.

HORAIRES DE L'ESPACE DE VENTE:

Mercredi: de 14h00 à 18h30

Vendredi: de 14h00 à 18h30

Samedi: de 14h00 à 18h30

HORAIRES DU DÉPÔT:

Mercredi: de 13h45 à 18h00

Vendredi: de 13h45 à 18h00

Samedi: de 13h45 à 18h00

HORAIRES DES BUREAUX:

Du Lundi au Vendredi:

de 8h30 à 12h00

et

de 13h30 à 16h30



03 51 14 72 18



Bellevue, 10 Rte de la ZI, 10140 Vendevre-sur-Barse



LES OBJETS ACCEPTÉS



Ameublement tous matériaux...



Textiles (tout type de vêtement, linge de maison...)



Éléments de décoration (bibelot, tableaux, posters...)



Biens culturels



Petits et gros électroménagers, HI-FI, informatique...



quincaillerie, sanitaires...



Outils de bricolage et de jardinage...



Vélos, articles de sport et d'activités extérieures...



Mobiliers d'extérieurs de jardin tout matériaux



Jouets, jeux de société, articles de puériculture...



Vaisselle et ustensiles de cuisine...



Tous types de luminaires...



Les objets doivent être en bon état de fonctionnement. Le personnel se réserve le droit de refuser un dépôt.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE LA DÉCHETTERIE

- ▶ La déchetterie est accessible, sur présentation d'un badge, aux particuliers, professionnels et associations du territoire de la Communauté de Commune de la Région de Bar-sur-Aube.
- ▶ Pour obtenir votre badge, vous devez renseigner le formulaire disponible en mairie, à la déchetterie ou sur www.barsuraube.org. Le badge vous sera ensuite adressé par la voie postale. En cas de déménagement dans la communauté de commune, pensez à changer votre adresse.
- ▶ Les usagers doivent respecter le règlement intérieur : Respecter les règles de circulation (sens de circulation, vitesse...) présenter leur badge d'accès au gardien, suivre les instructions du gardien...
- ▶ Pour optimiser le temps d'attente, nous vous invitons à séparer par catégories Vos déchets avant de vous rendre à la déchetterie.
- ▶ Localisation : sur la route de Bayel en sortant de Bar-sur-Aube (à côté des services techniques de la CCRB)
- ▶ Le badge donne droit à 24 passages par an pour les particuliers, Le site est protégé par de la vidéosurveillance 24h/24h.
- ▶ La récupération est strictement interdite.

HORAIRE DE LA DÉCHÈTERIE

(1er Novembre - 31 Mars)			(1er Avril - 31 Octobre)		
HIVER	Matin	Après-midi	ÉTÉ	Matin	Après-midi
LUNDI	Fermé	13h30 - 17h	LUNDI	Fermé	13h30 - 18h30
MARDI	10h - 12h	13h30 - 17h	MARDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
MERCREDI	10h - 12h	13h30 - 17h	MERCREDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
JEUDI	10h - 12h	13h30 - 17h	JEUDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
VENDREDI	10h - 12h	13h30 - 17h	VENDREDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
SAMEDI	10h - 12h	13h30 - 17h	SAMEDI	10h - 12h	13h30 - 18h30

LES DÉCHETS À DEPOSER EN DÉCHÈTERIE

LES DÉPÔTS SONT LIMITÉS À 1M³ MAXIMUM TOUS MATÉRIAUX CONFONDUS PAR PASSAGE (3M³ POUR LES PROFESSIONNELS).



ENCOMBRANTS



ÉLECTROMÉNAGERS



LAMPES



MÉTAUX



MOBILIER



RADIOGRAPHIES



CARTONS



PAPIERS



PILES ET
ACCUMULATEURS



VERRES



PALETTES



DÉCHETS VERTS
Limités à
1m³ / passage



DÉBLAIS /
GRAVATS
Limités à
1m³ / passage



HUILES DE
VIDANGE
Limitées à
20 L / passage



HUILES DE
FRITURES
Limitées à
20 L / passage



BATTERIES
Limitées à
1 / passage



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE
Limités à
20kg / passage

LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- ▶ ORDURES MÉNAGÈRES (bac dédié)
- ▶ CADAVRES D'ANIMAUX (équarrisseur)
- ▶ DÉCHETS AMIANTÉS (centre d'enfouissement dédié)
- ▶ DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX
(aiguilles de seringue points de collecte dédiée - www.dastri.fr)

- ▶ MÉDICAMENTS (pharmacie)
- ▶ PNEUMATIQUES (point de vente)
- ▶ BOUTEILLES SOUS PRESSION
(point de vente)
- ▶ EMBALLAGES RECYCLABLES HORS VERRE
(sac de tri)

CALENDRIER DE COLLECTE 2025

REPORT DE JOURS FÉRIÉS	
N°1	mardi 11 novembre → jeudi 13 novembre
N°2	lundi 21 avril → jeudi 24 avril lundi 14 juillet → jeudi 17 juillet
N°3	lundi 9 Juin → jeudi 12 juin
N°4	mercredi 1er janvier → jeudi 2 janvier

SEMAINE IMPAIRE

SEMAINE PAIRE

TOUTES LES SEMAINES

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF
Ailleville	2 lundi	2 lundi
Arconville	lundi	2 lundi
Arrentières	2 lundi	2 lundi
Arsonval	3 mercredi	4 mercredi
Bar-sur-Aube	1 mardi	4 mercredi
Baroville	mercredi	4 mercredi
Bayel	vendredi	4 mercredi
Bergères	3 lundi	2 lundi
Bligny	lundi	2 lundi
Champignol-lez-Mondeville	3 lundi	2 lundi
Colombé-le-Sec	2 lundi	2 lundi
Couvignon	vendredi	3 lundi
Engente	lundi	2 lundi
Fontaine	vendredi	3 lundi
Fravaux	mercredi	4 mercredi
Jaucourt	mercredi	4 mercredi
Juvancourt	vendredi	3 lundi
Lignol-le-château	2 lundi	2 lundi
Longchamp-sur-Aujon	vendredi	4 mercredi
Meurville	mercredi	4 mercredi
Montier-en-l'Isle	mercredi	4 mercredi
Proverville	1 mardi	4 mercredi
Rouvres-les-vignes	2 lundi	2 lundi
Spoyn	mercredi	4 mercredi
Urville	3 lundi	2 lundi
Ville-sous-la-ferté	vendredi	3 lundi
Voigny	2 lundi	2 lundi

LES CONTENEURS ET SACS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR



CALENDRIER 2025

JANVIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEMAINE IMPAIRE

SEMAINE PAIRE

ON NE CHANGE PAS LES BONNES HABITUDES !

LA BENNE À PAPIER



Journaux, magazines, publicités, catalogues,
papiers de bureau, enveloppes

DÉCHETS REFUSÉS



À NOTER

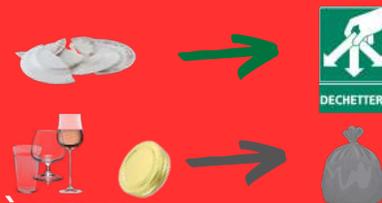
Les sacs bleus ne doivent
plus être utilisés!

LA BENNE À VERRE



Bouteilles, flacons, bocaux et pots

DÉCHETS REFUSÉS



À NOTER

Inutile de laver les emballages mais
il faut bien les vider! Seuls les bacs à ordures
ménagères fournis par la CCRB sont collectés.



LE COMPOSTAGE



Règles de base:

1. Brasser régulièrement pour apporter de l'oxygène aux décomposeurs
2. Vérifier l'humidité
3. Diversifier les apports : mélanger 50% de matières brunes et 50% matières vertes

ON COMPOSTE



- épluchures, fruits et légumes crus ou cuits, reste de repas...



- Marc de café/thé/tisanes
- filtres en papier, coques de noix, noisettes broyées



- Coquilles d'œufs, essuie-tout



- Bouquet de fleurs, plantes d'intérieur, fanes, feuilles mortes, tontes



ON NE COMPOSTE PAS



- Mégot, plastiques, sacs d'aspirateur, bois, vernis, produits chimiques



- Taille de cyprès et de Thuyas (mais on peut les utiliser en paillage)



- viande, os, poisson



- mauvaise herbes montées à graines



- litière et excréments d'animaux

6 CONSEIL POUR DIMINUER SA POUBELLE DE MOITIÉ



1 PROSCRIRE LES PRODUITS JETABLES

Ils représentent environ 8 % des déchets par habitant et par an, soit plus de 30 kilos. Bannissez lingettes, vaisselle à jeter, appareil photo à usage unique... Y compris les produits dits "biodégradables", qui en réalité n'en sont pas, comme par exemple le tube de papier toilette Aquatube.



2 LIMITER LES EMBALLAGES

Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou des produits faits maison. Pensez également aux produits vendus en vrac. Sauf exception, préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille.



3 RÉDUIRE SA CONSOMMATION DE PAPIER

Diminuez l'impression des courriels ou les sorties papier des documents. Bon nombre d'entre eux sont consultables à l'écran et archivables numériquement. Privilégiez les services en ligne : facturation de l'eau, de l'électricité, du téléphone...



4 MIEUX TRIER

Plus d'un tiers des produits vendus par les industriels en France n'est pas recyclable. Les papiers ou cartons salis ne doivent pas être mis au tri. Même chose pour les sacs, films ou barquettes en plastique, ainsi que la vaisselle en verre et les miroirs. Pensez à enlever bouchons, capsules et couvercles pour les contenants en verre.



5 COMPOSTER LES DÉCHETS DE CUISINE

Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45kg/hab et par an. Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Ce seul geste permettrait de réduire les déchets ménagers de 30 % à 40 % par an et par personne. Si vous n'avez pas de jardin, renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir si vous disposez d'un compostage collectif près de chez vous.



6 DONNER

Meubles, vêtements qui ne servent plus... Plutôt que de les jeter, pensez à leur donner une deuxième vie (RECYCL'ORIENT). Les conteneurs de collecte pour textiles récupèrent les vêtements propres, le linge de maison, mais aussi la petite maroquinerie et les chaussures portables (LE RELAIS).

RAPPEL : LORS D'UN DÉMÉNAGEMENT, LA POUBELLE DOIT RESTER SUR LES LIEUX, CAR ELLE EST AVEC LE DOMICILE.

À METTRE AU TRI



Bouteilles & flacons



Emballages en carton



Pots & boîtes



Barquettes



Emballages métalliques



Briques alimentaires



Sacs & sachets



Films

Ne pas laver les emballages, seulement les vider et les déposer séparés les uns des autres.

LES TEXTILES

Bornes disponibles à la déchèterie de Bar-sur-Aube et dans les communes d'Arsonval, Bligny, Ville-sous-la-Ferté et Champignol-lez-Mondeville.



- Vêtements propres et secs... Déchirés ou non



- Petites maroquineries (sac à main, ceinture...)



- Chaussures liées par paires...



- Linges de maison...



LE RELAIS

PAPIER

Vérifiez qu'il ne reste à l'intérieur ni CD-ROM attaché en supplément, ni échantillon de cosmétique.



Catalogues, enveloppes, journaux, livres, magazines etc...

A mettre dans les sacs jaunes sans les emboîter.

VERRE

Pas de pare-brise ou de vitres, pas de verre vaisselle (à déposer en déchèterie) Les capsules de bouteilles doivent être jetées avec les ordures ménagères.



Bouteilles en verre



Les pots, bocaux et flacons en verre

Les couvercles en métal sont recyclables et sont à placer dans le BAC JAUNE.



MÉMO TRI

Ce mémotri que vous pouvez afficher chez vous est l'occasion de vous rappeler les consignes de tri de tous vos déchets et les astuces pour améliorer votre compostage!



LES DECHETS A DEPOSER EN DECHETERIE

Les dépôts sont limités à 1m³ maximum tous matériaux confondus par passage (3m³ pour les professionnels).



LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS EN DÉCHÉTERIE

ORDURES MÉNAGÈRES	→	(bac dédié)	EMBALLAGES RECYCLAGES HORS VERRE
CADAVRES D'ANIMAUX	→	(équarisseur)	↓
DÉCHETS AMIANTES	→	(centre d'enfouissement dédié)	(sac de tri)
MÉDICAMENTS	→	(pharmacie)	DÉCHET D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX
PNEUMATIQUES	→	(point de vente)	↓
BOUEILLES SOUS PRESSION	→	(point de vente)	(aiguilles de seringue points de collecte dédiée- www.dastri.fr)

LE COMPOSTAGE



ON NE COMPOSTE PAS



- épluchures, fruits et légumes crus ou cuits, reste de repas...



- Marc de café/thé/isanes
- filtres en papier, coques de noix, noisettes broyées



- Coquilles d'oeufs, essuie-tout



- Bouquet de fleurs, plantes d'intérieur, fanes, feuilles mortes, tontes

ON NE COMPOSTE PAS



- Mégot, plastiques, sacs d'aspirateur, bois, vernis, produits chimiques



- Taille de cyprès et de Thuyas (mais on peut les utiliser en paillage)



- viande, os, poisson



- mauvaise herbes montées à graines



- litière et excréments d'animaux

La Communauté de Communes de la région de Bar-sur-Aube



- ▶ GÈRE LA DÉCHÈTERIE. LES AGENTS ACCUEILLENENT LES HABITANTS ET ASSURENT L'ÉVACUATION DES DÉCHETS DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES.
- ▶ ORGANISE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET DES SACS DE TRI. LES AGENTS ASSURENT LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET DE VOS SACS DE TRI. ILS VIDENT ÉGALEMENT LES BENNES D'APPORT VOLONTAIRE DES EMBALLAGES EN VERRE ET DES PAPIERS.
- ▶ INFORME LES USAGERS SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCHETS.

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube



- ▶ ASSURE LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET DES DÉCHETS RECYCLABLES. LE SDEDA ORGANISE LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS AUBOIS VIA UN MARCHÉ UNIQUE QUI PERMET DE S'ADAPTER À TOUTES LES SPÉCIFICITÉS DE TRI DU DÉPARTEMENT. PAR AILLEURS, IL GÈRE LES RECETTES LIÉES AU TRI ET AU RECYCLAGE : IL REVERSE AUX ENTITÉS DE COLLECTE LES SOUTIENS DE CITEO ET LA VENTE DES MATÉRIAUX.
- ▶ ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS EN TERMES D'OPTIMISATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE.
- ▶ INFORME LES AUBOIS SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCHETS.

Citéo (éco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecololio)



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

- ▶ PERÇOIT LA CONTRIBUTION DES PRODUCTEURS POUR LA VALORISATION DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS. CITEO REVERSE CETTE CONTRIBUTION AUX COLLECTIVITÉS EN FONCTION DE LEURS PERFORMANCES DE TRI.
- ▶ TRAVAILLE AVEC LES INDUSTRIELS POUR ÉCO-CONCEVOIR DES EMBALLAGES MIS SUR LE MARCHÉ ET AMÉLIORER LEUR RECYCLABILITÉ.
- ▶ INFORME LES USAGERS SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCHETS VIA DES CAMPAGNES NATIONALES.

Communauté de Communes
de la Région de Bar-sur-Aube

4 Boulevard du 14 juillet
10200 Bar-sur-Aube

03.25.27.81.24
contact.ccrb@barsuraube.org
www.barsuraube.org

